



Newsletter du 21 août 2025

Le secteur financier reste un moteur pour l'économie ; le Conseil fédéral essaie de soutenir ce dernier. On vote sur la nouvelle e-ID le 28 septembre. Davantage de soutien pour le paquet avec l'UE. La négligence dans des dispositions pénales fait débat.

M. Cuendet, directeur de la Fondation Genève Place Financière, s'exprime dans « *Point de Mire* » sur les priorités pour la place financière : il s'agit notamment des relations bilatérales avec l'Union européenne, du nécessaire respect du principe de la proportionnalité dans l'adoption de toute réglementation suite à l'affaire Credit Suisse ainsi que du danger majeur que représente l'initiative « pour l'avenir » des Jeunes socialistes.

« *finews.ch* » se penche sur la réorganisation de la FINMA, qui a créé une nouvelle division transversale « Expertise intégrée des risques », qui contiendra un nombre important de spécialistes par domaine. Le secteur craint que cela entraîne une « uniformisation » dans les établissements,

- [Le Temps](#) / [Point de mire](#)

La campagne pour la votation sur l'e-ID du 28 septembre 2025 est lancée. Le [Conseil fédéral](#) ainsi que le Parlement soutiennent l'introduction de l'e-ID. Ils sont convaincus qu'elle permettra d'effectuer des démarches officielles ou de conclure des transactions commerciales en ligne de manière sûre, simple et efficace. Ce sera l'État qui émettra

- ['Agefi](#) / [swissinfo.ch](#)

où les différences disparaîtront, les modèles commerciaux seront harmonisés et la diversité réduite, au détriment d'une place financière diversifiée. Sans parler des coûts qui risquent de continuer d'augmenter.

De son côté, le [Conseil fédéral](#) entend renforcer l'attrait de l'économie suisse. Il veut notamment alléger la charge réglementaire des entreprises, ce qui est bienvenu.

L'UE vise pour la première fois dans son 18^{ème} paquet de sanctions deux petites banques chinoises ; le Conseil fédéral devra se prononcer sur sa reprise. S'il s'abstient de sanctionner ces deux petites banques chinoises, il pourrait démontrer que la Suisse ne reprend pas aveuglement les sanctions européennes, mais qu'elle émet les siennes.

- [finews.ch](#) / [finews.ch](#)

l'E-ID et exploitera l'infrastructure technique nécessaire. Les garanties sont ainsi données pour la protection de la sphère privée des citoyens, qui garderont le contrôle sur leurs données personnelles. La nouvelle version de l'e-ID est mieux construite que celle que le peuple avait refusée en 2021, et il convient donc de la soutenir.

- [swissinfo.ch](#) / [SRF](#)



Dans un [communiqué de presse](#), le Centre Patronal s'exprime en faveur du paquet de stabilisation entre la Suisse et l'UE. Un sondage représentatif auprès des entreprises vaudoises démontre qu'elles disent oui, à 61%, au résultat des négociations avec l'UE et à leur mise en œuvre au niveau national – tout en rejetant clairement une adhésion à l'UE. En revanche, des craintes se manifestent autour d'éléments institutionnels et de certains aspects de la libre circulation des personnes.

- [Swissinfo](#) / ['Agefi](#) / [Blick](#)

La [CER-N](#) s'est penchée sur des sujets qui intéressent la place financière. Elle a modifié la motion qui entend limiter la rémunération dans le secteur ; le nouveau texte se limite aux banques d'importance systémique et prévoit que les systèmes de rémunération ne permettent pas de rémunérations variables en cas de perte de la banque. Par ailleurs, la Commission soutient le projet de loi sur l'EAR concernant les données salariales, mais s'oppose – à la demande de l'ABPS –

- [allnews.ch](#)

Cela concerne la reprise dynamique du droit européen et le droit à l'aide sociale, alors que la Suisse a obtenu nombre d'exceptions. Il reste donc un grand travail d'information et d'explication à faire. « 'Agefi » de son côté rappelle qu'afin d'améliorer l'accès au marché européen, la Suisse reprendra un nombre limité de développements juridiques européens, mais selon ses propres règles, délais et garanties démocratiques, tout en évitant des discriminations à l'égard d'entreprises suisses sur ce marché.

à ce que les infractions commises par négligence soient punies. Au sujet de la négligence, M. Langlo rappelle dans « [allnews.ch](#) » que l'administration fédérale s'évertue, surtout ces derniers temps, à introduire dans des lois administratives des dispositions pénales qui répriment aussi la négligence – et c'est au Parlement de modifier ces dispositions. Le droit pénal n'a pas à s'appliquer à de simples erreurs ou oublis involontaires de nature administrative.

- [NZZ](#)

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) compte 8 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.

Les membres de l'ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, Cité Gestion SA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.